

COMMUNE DE WEMMEL

Conseil communal Jeudi 21 janvier 2021

Décisions

Date de la publication sur le site Internet : 28/01/2021

Application des articles 285 et 287 du décret sur l'administration locale

Présents : **Veerle Haemers**, président ; **Walter Vansteenkiste**, bourgmestre ; **Monique Van der Straeten**, **Christian Andries**, **Roger Mertens**, **Raf De Visscher**, **Vincent Jonckheere**, échevins ; **Didier Noltincx**, **Wies Herpol**, **Steve Goeman**, **Monique Froment**, **Sven Frankard**, **Erwin Ollivier**, **Dirk Vandervelden**, **Mireille Van Acker**, **Arlette De Ridder**, **Said Kheddoumi**, **Laura Deneve**, **Marc Installé**, **Gil Vandevoorde**, **Driss Fadoul**, **Céline Mombeek**, **Houda Khamal Arbit**, **Carol Delers**, **Glenn Vincent**, conseillers ; **Audrey Monsieur**, directeur général ;

La séance du Conseil communal est déclarée ouverte par le président à 20h00.

Un point est ajouté en urgence :

- Protocole en vue du contrôle du respect de l'obligation de quarantaine : confirmation de la décision du Collège du 14/01/2021.

Cet ajout est approuvé par 24 voix pour et 1 abstention (Marc Installé). Ce point est ajouté à l'ordre du jour et sera traité en tant que point 9.

SEANCE PUBLIQUE

1. Procès-verbal du Conseil Communal du 17/12/2020. Ce point est approuvé par 24 voix pour et 1 abstention (Marc Installé).
2. Approbation du compte annuel 2019 – commune. Il est pris connaissance de ce point.
3. Accord avec le gestionnaire de réseaux d'assainissement FARYS sur l'activité de traitement des eaux. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
4. Règlement du service d'incendie – Ordonnance de police de la zone ouest des services d'incendie du Brabant flamand relative aux mesures de prévention des incendies et explosions dans les infrastructures accessibles au public. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
5. Règlement du service d'incendie – Ordonnance de police de la zone ouest des services d'incendie du Brabant flamand relative aux mesures de prévention des incendies et explosions lors d'événements. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
6. Accord de collaboration dans le cadre de l'arrêté du Gouvernement flamand du 13 novembre 2020 attribuant une subvention aux administrations locales afin d'améliorer le suivi des contacts et la détection de la source dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID-19 – option 1. Ce point est approuvé par 24 voix pour et 1 voix contre (Marc Installé).

7. Comité consultatif des services secondaires TMVW ov : désignation d'un représentant. Ce point est approuvé par 24 voix pour et 1 abstention.
8. Accord de principe : péage urbain et redevance kilométrique pour la Région de Bruxelles-Capitale. Un amendement est proposé séance tenante par Didier Noltincx, à savoir : ajouter 2 articles :
- Article 1^{er} : Le Conseil communal soutient l'initiative visant à améliorer la qualité de l'air.
 - Article 2 : Le Conseil communal soutient les transports en commun qui apportent une solution pour améliorer la qualité de l'air.
- Cet amendement est rejeté par 8 voix pour, 10 voix contre (Veerle Haemers, Walter Vansteenkiste, Christian Andries, Vincent Jonckheere, Wies Herpol, Steve Goeman, Erwin Ollivier, Arlette De Ridder, Laura Deneve et Carol Delers) et 7 abstentions (Monique Van der Straeten, Raf De Visscher, Monique Froment, Sven Frankard, Gil Vandevoorde, Céline Mombeek et Glenn Vincent).
- Un second amendement est proposé par Marc Installé, à savoir : dans la rubrique Faits et contexte, supprimer dans la phrase 'Un aspect encore plus problématique réside dans le fait que les habitants et la commune elle-même, du fait de la scission incomplète de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles-Hal-Vilvorde, dépendent toujours des tribunaux de Bruxelles' la partie '*du fait de la scission incomplète de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles-Hal-Vilvorde (...) toujours*'.
- Cet amendement est rejeté par 7 voix pour, 17 voix contre (Veerle Haemers, Walter Vansteenkiste, Christian Andries, Raf De Visscher, Vincent Jonckheere, Wies Herpol, Steve Goeman, Monique Froment, Sven Frankard, Erwin Ollivier, Laura Deneve, Dirk Vandervelden, Mireille Van Acker, Gil Vandevoorde, Céline Mombeek, Carol Delers et Glenn Vincent) et 1 abstention (Monique Van der Straeten).
- Le point est approuvé par 18 voix pour, 2 voix contre (Dirk Vandervelden et Marc Installé) et 5 abstentions (Roger Mertens, Didier Noltincx, Said Kheddoumi, Driss Fadoul et Houda Khamal Arbit).
9. Protocole en vue du contrôle du respect de l'obligation de quarantaine. Ce point est approuvé par 24 voix pour et 1 abstention (Marc Installé).

QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS COMMUNAUX

Didier Noltincx

- Indique qu'un centre de vaccination va être créé au Zijp et s'enquiert de la solution envisagée pour les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite qui rencontreront des difficultés à se rendre au centre de vaccination. Le bourgmestre répond que différentes alternatives ont été mises au point pour résoudre ce problème, notamment l'option d'une équipe de vaccination mobile.
- Demande si une solution a été trouvée pour les associations qui exercent actuellement encore leurs activités au Zijp. Le bourgmestre et l'échevin De Visscher répondent qu'une solution a été trouvée pour chaque utilisateur et chaque association.

Erwin Ollivier

- Constate qu'à partir du 01/02/2021, des amendes SAC 5 pourront être infligées pour les excès de vitesse. Il demande quand la commune aura finalisé les modalités pratiques de ces amendes SAC 5, et veut savoir si la commune pourrait alors aussi mettre en œuvre sur son territoire une politique active en matière d'excès de vitesse. Le bourgmestre commente ce point en partant de l'aspect de la sécurité intégrale.
- Se pose des questions au sujet des plans d'expansion de Fluxys. Le bourgmestre répond que de plus amples explications seront fournies à ce sujet après l'assemblée de février du Conseil d'administration.

Monique Froment

- Fait remarquer que la fréquence des déversements clandestins a fortement diminué dans les communes dépendant d'Incovo grâce à l'installation de caméras. Elle demande si ce système pourrait également être introduit à Wemmel. Le bourgmestre répond qu'Intradura planche en ce moment sur un plan d'approche. De plus amples explications suivront en février.
- Demande si un plan détaillé des tombes du cimetière a dans l'intervalle été publié sur le site Internet de la commune. L'échevin Mertens répond que les services y travaillent.

La prochaine assemblée du Conseil communal se tiendra le 25/02/2021.

En application des articles 32 et 278 du décret sur l'administration locale, le rapport de séance est disponible sous la forme d'un enregistrement audio sur le site Internet www.wemmel.be. Les questions orales commencent à 01:09.

Cette liste comportant une description succincte des décisions est disponible pour consultation auprès du Service Affaires Internes, à la maison communale, avenue Dr. H. Follet 28 à 1780 Wemmel, pendant les heures d'ouverture.

Wemmel, le 22/1/2021

Par ordonnance :
Le directeur général
AUDREY MONSIEUR

Le président
VEERLE HAEMERS

